

MODE D'EMPLOI

L'inscription en ligne permet aux familles de s'inscrire et de payer en ligne en une ou deux fois, sur un site de paiement sécurisé.

Simple et rapide, ce service adopté par près de 90 % des familles est accessible sur www.loire.fr/inscriptionTIL, de mi-mai à fin septembre.

À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

- Aux élèves, de la maternelle au lycée, utilisant les transports en commun (quel que soit le réseau : TIL, STAS, STAR, SNCF...) pour se rendre dans leur établissement, et domiciliés dans la Loire en dehors des périmètres de Saint-Étienne Métropole et Roannais Agglomération (dans ce cas, l'inscription au transport scolaire se fait auprès de ces collectivités.)
- CAS PARTICULIERS NÉCESSITANT UN DOSSIER PAPIER à télécharger sur www.loire.fr/inscriptionTIL ou à récupérer auprès de l'établissement scolaire ou d'un relais local :
 - enfants en garde alternée,
 - élèves-apprentis, stagiaires ou en formation par alternance,
 - enfants de moins de 3 ans ou gardés par un tiers,
 - enfants en famille d'accueil,
 - élèves ou étudiants en situation de handicap.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un renouvellement, rendez-vous sur www.loire.fr/inscriptionTIL et laissez-vous guider étape par étape jusqu'au paiement en ligne sécurisé par carte bancaire.

ATTENTION : Tout autre mode de paiement se fera nécessairement avec un dossier papier. Seuls l'inscription et le paiement en ligne permettent de régler en 2 fois.

S'INSCRIRE EN LIGNE

L'inscription pas à pas facilite les démarches, et pour les renouvellements, il vous suffit de vérifier les données de l'année précédente.

Pour les trajets de votre enfant, un calculateur d'itinéraires est proposé. En cas de difficulté, vous pouvez toujours contacter un conseiller.



POURQUOI S'INSCRIRE AU PLUS TÔT ? COMBIEN CELA COÛTE T-IL ?

N'attendez pas ! Pour une inscription jusqu'au 31 juillet, vous bénéficiez du meilleur tarif : 110 € dans un cas classique.

À partir du 1^{er} août : majoration des tarifs de 30 €, et la carte de votre enfant pourrait ne pas être à jour à la rentrée.

COMMENT INSCRIRE PLUSIEURS ENFANTS ?

Chaque inscription est individuelle et nominative. Pour inscrire plusieurs enfants, vous devez recommencer la procédure et acquitter un paiement pour chaque enfant.

OÙ EN EST VOTRE DEMANDE ?

Suite à votre inscription et paiement en ligne : Les e-mails de confirmation vous ont déjà permis de vérifier que tout a bien fonctionné.

Pour suivre l'avancement de votre dossier, retournez sur www.loire.fr/inscriptionTIL et consultez la rubrique [suivi].

Après votre inscription en ligne, dans le cas d'un renouvellement, la carte billettique sans contact MobiTIL ou OÙRA déjà en possession de l'élève sera mise à jour automatiquement, lors du 1^{er} passage devant le valideur dans le car, et sans autre démarche à effectuer.

Pour une première demande, vous recevrez dans le mois qui suit votre inscription une carte billettique sans contact à votre domicile avec toutes les explications.

BESOIN D'UNE NOUVELLE CARTE DE TRANSPORT ?

En cas de perte, vol ou dégradation de la carte billettique ou papier, rendez-vous sur www.loire.fr/inscriptionTIL, rubrique [suivi] puis [duplicata]. Vous pourrez commander et payer votre duplicata et éditer une attestation temporaire.

QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉ ?

Lors de l'inscription en ligne, vous êtes guidé à chaque étape. En cas de besoin, la rubrique [aide] répond aux principales questions.

Pour tout connaître des droits, devoirs, modalités et tarifs, consultez le guide des transports scolaires accessible sur www.loire.fr/inscriptionTIL.

Vous pouvez également contacter la Direction des transports du Département de la Loire par courriel : transports-scolaires@loire.fr ou par téléphone, du lundi au vendredi, de 13h à 17h au 04 77 48 40 50.

Pour nous écrire :

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION DES TRANSPORTS
Hôtel du Département / 2 rue Charles de Gaulle / 42022 Saint-Étienne cedex 1
Tél. 04 77 48 40 50



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Loire
LE DÉPARTEMENT